

**Cela devient récurrent, nous allons terminer le mois avec un excès de température et ce ne sont pas les derniers jours qui vont inverser la tendance. Si les précipitations ont été normales (+4 mm à Beauvais) et très favorables aux faux semis ou aux levées des colzas les températures moyennes sont de plus de 0,6° excédentaires. Cette moyenne cache une fois de plus des minimales en DESSOUS des normales (-0,5°) et des maxi très au-dessus (+ 1,5°C). Ces fortes amplitudes semblent devenir une caractéristique du nouveau climat, prévue par les météorologues depuis plus de 40 ans d'ailleurs.**

Les semis de colza précoces profitent bien de l'humidité des sols et de la chaleur et sont au stade 1 feuille les semis du 15 août. Le risque élongation n'est pas négligeable mais il est trop tôt pour dire s'ils seront avantagés ou pas par rapport à des semis moins précoces. Par contre il y a un consensus sur la nécessité de terminer rapidement les semis.

## **COLZA**

### **Derniers jours pour un apport d'azote**

En absence d'apport organique, il est encore possible d'apporter 30 u d'azote avant le 31 août. C'est techniquement trop tôt car cet apport risque d'être absorbé trop tôt ou réorganisé, mais c'est la loi, d'où l'intérêt des apports organiques qui agissent moins vite et plus régulièrement. L'ajout d'un retardateur de nitrification à l'engrais azoté, serait une piste à tester.

En sols pauvres en phosphore ne pas négliger l'apport de 50 unités sous une forme soluble disponible ; le colza est une culture exigeante.

Il faut impérativement que les colzas poussent en continu sans arrêt de végétation jusqu'à l'hiver. C'est seulement et uniquement le froid qui doit stopper la végétation.

### **Les limaces ont chaud et soif**

Si la fraîcheur de la nuit permet une petite activité, elles sont vites réprimées par la chaleur qui monte rapidement dès le début de matinée. En cas de doute vous pouvez installer idéalement 4 pièges constitués d'un carton humide de 50 x 50 cm avec un morceau d'isolant multicouches face aluminium vers le haut pour garder le piège au frais. Ne pas mettre de granulés antilimaces sinon elles vont s'enterrer et vous ne les verrez pas.

S'il y a de grands débats passionnés sur le seuil sous les pièges, c'est que la corrélation entre le niveau de piégeage et le niveau de dégâts est très mauvaise. Les conditions sous les pièges sont idéales et pas du tout représentatives du reste de la parcelle. Le piège sert juste à évaluer le niveau de présence et donc le potentiel de dégâts, mais l'intervention ne doit être déclenchée qu'en présence de dégâts effectifs sur plantes jusqu'au stade 4 feuilles. Même le SluXX qui est la solution la moins écotoxique, et donc à privilégier, n'est pas dénué de toute toxicité. En cause le chélate associé sans lequel le phosphate de fer seul ne présente pas de toxicité.

### **Les altises étonnamment discrètes**

Encore un mystère de la nature, mais c'est parcequ'on n'observe pas assez, les petites altises sont, sauf quelques exception, très peu présentes, même dans les repousses. C'est à surveiller sur plantes jusqu'au stade 3 feuilles. Ne pas intervenir avant le seuil de 80% de plantes touchées avec 25% de surface foliaire détruite, car les produits sont moins performants que les auxiliaires qu'il faut préserver. Surveiller les bordures, la proximité avec une ancienne parcelles de colza ...

## Déjà des repousses de céréales

Les conditions climatiques sont idéales pour faire des faux semis afin de déstocker des graines d'adventices, pour faire lever les colzas, mais aussi les repousses de graminées. Dès que vous sentez que cela concurrence le colza il faut intervenir. Si vous voyez des repousses à 2-3 feuilles et pas de levée en cours, ce sera peut être la seule intervention. S'il y a encore des levées en cours attendre en faible infestation, sinon il faudra peut être réintervenir. Sur repousses, les produits de la famille fop-dimes ne posent pas de problème de résistance, par exemple Agil à 0,3 L/ha jusqu'au stade 3 feuilles des repousses. En présence associée de ray-grass, préférer une solution à base de cléthodime type Ogive à 0,4 L/ha jusqu'à 3 feuilles des ray-grass. Un relais Kerb sera sans doute à envisager plus tard.

N'oublier pas le binage ! il faut savoir être opportuniste. Or, les stades du colza qui avancent vite, et les conditions de sol sont idéal. De plus, en conditions sèches, sur des adventices déjà bien développées, une intervention mécanique sera plus efficace que la chimie. La chimie est à réserver au traitement du rang avec une rampe de localisation, là où le colza va aider les produits à finir le travail par effet de concurrence sur les adventives.

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 27 août 2019 (BSV G.C. N°28), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**